



Champs d application tva

Par **Vava-03**, le **15/05/2024** à **10:57**

Bonjour

Un garagiste propriétaire de son local équipé souhaite se verser un loyer.

Dans les faits c est un particulier qui facture un loyer à sa sarlu

Doit il appliquer la tva dessus ?

Par **john12**, le **17/05/2024** à **12:28**

Bonjour,

S'il s'agit d'une location de **locaux professionnels nus**, les loyers ne sont pas soumis à la TVA, sauf option prévue par l'article 260-2° du CGI.

S'il s'agit d'une location de **locaux munis du matériel, mobilier et installations nécessaires à l'exercice de l'activité**, les loyers sont imposables et doivent supporter la TVA.

Bonne journée